LIGUE
ILE-DE-FRANCE
JUDO

LE PROGRAMME DE FORMATION

BPJEPS - JUDO-JUJITSU

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
mention Judo-Jujitsu

RNCP: 36820 / Nom du Certificateur: Ministère des Sports et des Jeux olympiques et Paralympiques / Date d'enregistrement: 08/09/2022

Version 6: Septembre 2025

LIGUE
ILE-DE-FRANCE JUDO

OBJECTIFS

Le BPJEPS judo-jujitsu est un diplôme d'État permettant d'animer, d'enseigner et de préparer des cycles d'apprentissage et d'entraînement jusqu'à un premier niveau de compétition en judo contre rémunération, pour tous publics, dans tous types de structures et de réaliser des actions de tutorat.

Public visé et pré-requis :

Public visé : Les judokas souhaitant enseigner leur activité contre rémunération.

Pré-requis : l'entrée en formation :

- Être détenteur d'une licence fédérale ;
- Si formation en apprentissage : avoir déjà trouvé un club d'accueil.
- De fournir un certificat médical d'aptitude à l'enseignement de la pratique. Pour les personnes souhaitant se présenter en candidats libres, ce document doit dater de moins de trois mois.
- Pour les personnes souhaitant réaliser le BPJEPS en 1 an être détenteur du CQP MAM.

Pour l'examen :

- Être âgé d'au minimum 16 ans, le diplôme ne sera délivré qu'aux 18 ans ;
- Être titulaire du grade de ceinture noire 1er Dan Judo-Jujitsu ;
- Être titulaire soit de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS), soit de la prévention sécurité civile de niveau 1 (PSC 1) ;
- D'avoir validé les heures de formation en centre, ainsi que celles en structure d'alternance.
- Pour ceux effectuant le BP 1 ans, être titulaire du CQP MAM.

CONTENU DE FORMATION

UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

1.1 Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
1.1.1 Adapter sa communication aux différents publics
1.1.2 Produire des écrits professionnels
1.1.3 Promouvoir les projets et actions de la structure

1.2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation
1.2.1 Repérer les attentes et les besoins des différents publics
1.2.2 Choisir les démarches adaptées en fonction des publics
1.2.3 Garantir l'intégrité physique et morale des publics

1.3 : Contribuer au fonctionnement d'une structure
1.3.1 Se situer dans la structure
1.3.2 Situer la structure dans les différents types d'environnement
1.3.3 Participer à la vie de la structure

UC 2 : Mettre en oeuvre une projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

2.1 : Concevoir un projet d'animation
2.1.1 Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet d'animation de la structure, de ses ressources et du public accueilli
2.1.2 Définir les objectifs et les modalités d'évaluation
2.2.2 Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet

2.2 Conduire un projet d'animation
2.2.1 Planifier les étapes de réalisation 2.2.2
Animer une équipe de cadre du projet 2.2.3
Procéder aux régulations nécessaires

2.3 Évaluer un projet d'animation
2.3.1 Utiliser les outils d'évaluation adaptés
2.3.2 Produire un bilan
2.3.3 Identifier des perspectives d'évolution

UC 3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention judo-jujitsu jusqu'au premier niveau de compétition fédérale

3.1 : Concevoir la séance, le cycle d'animation, ou d'apprentissage
3.1.1 Fixer les objectifs de la séance ou du cycle et les modalités d'organisation
3.1.2 Prendre en compte les caractéristiques du public dans la préparation de la séance ou du cycle dans le respect du répertoire technique et tactique du judo-jujitsu d'un niveau 1er dan tel que défini par la commission spécialisées des dans et grades équivalents de la fédération française de judo jujitsu, kendo et disciplines associées
3.1.3 Organiser la séance ou le cycle

3.2 : Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
3.2.1 Programmer une séance ou un cycle en fonction des objectifs
3.2.2 Mettre en oeuvre une démarche pédagogique adaptée aux publics et aux objectifs de la séance ou du cycle
3.2.3 Adapter son action pédagogique aux publics dont l'éveil judo

3.3 : Évaluer la séance, le cycle d'animation, ou d'apprentissage
3.3.1 Construire et utiliser des outils d'évaluation adaptés
3.3.2 Évaluer son action et proposer des adaptations
3.3.3 Évaluer la progression des pratiquants

UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention judo-jujitsu pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition fédérale

4.1 : Conduire une séance ou un cycle en utilisant les technique de la mention
4.1.1 Maîtriser les conduites professionnelles et présenter verbalement et gestuellement l'ensemble des principes de l'activité du répertoire technique et tactique du judo jujitsu d'un niveau 2ème dan tel que définit par la commission spécialisée des dans et des grades équivalents de la fédération française de judo jujitsu, kendo et disciplines associées
4.1.2 Maîtriser et utiliser les gestes techniques appropriés dans un objectif d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition fédérale
4.1.3 Mettre en oeuvre la préparation aux dans et grades du 1er au 4ème dan tel que définit par la commission spécialisées des dans et grades équivalents de la fédération françaises de judo jujitsu, kendo et disciplines associées

4.2 : Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention
4.2.1 Maîtriser et faire appliquer la culture, les règlements techniques et usages de la discipline
4.2.2 Maîtriser et faire appliquer le cadre de la pratique de loisir et compétitive jusqu'au 1er niveau de compétition fédérale
4.2.3 Sensibiliser aux bonnes pratiques et aux conduites à risque

4.3 : Garantir des conditions de pratique en sécurité
4.3.1 Utiliser le matériel adapté au public et conforme aux règles de sécurité
4.3.2 Aménager l’espace de pratique ou d’évolution
4.3.3 Veiller à la conformité et à l’état du matériel et de l’espace de pratique ou d’évolution.

MOYENS PRÉVUS

Moyens et méthodes pédagogiques :
Pour nos formations nous faisons le choix d'alterner entre différentes méthodes pédagogiques, en effet en fonction des situations certaines nous semblent plus adaptées. Cependant nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour laisser nos stagiaires être acteurs de leur formation, il est important pour nous qu'ils soient force de propositions, et donc de les laisser participer au maximum.

Les différentes méthodes pédagogiques avec lesquelles nous composons :

- La méthode affirmative ;
- La méthode interrogative ;
- La méthode démonstrative ;
- La méthode applicative ;
- La méthode heuristique.

Concernant nos moyens pédagogiques : les stagiaires bénéficient d'un livret qui les guide et les suit. A l'entrée en formation nous leur offrons un « pack péda » comprenant notamment plusieurs livres utiles à leur formation, et à leur construction professionnelle. Lors des sessions de formation en salle de cours, l'ensemble des documents utilisés, présenté leur est transmis (supports de cours, textes ou documents annexes etc…).

Moyens techniques :

Nous faisons en sorte de proposer une formation se réalisant dans les meilleures conditions possibles. Cela passe par des moyens techniques de qualité afin que nos stagiaires et nos formateurs puissent travailler correctement.
En voici ci-après une liste non-exhaustive :

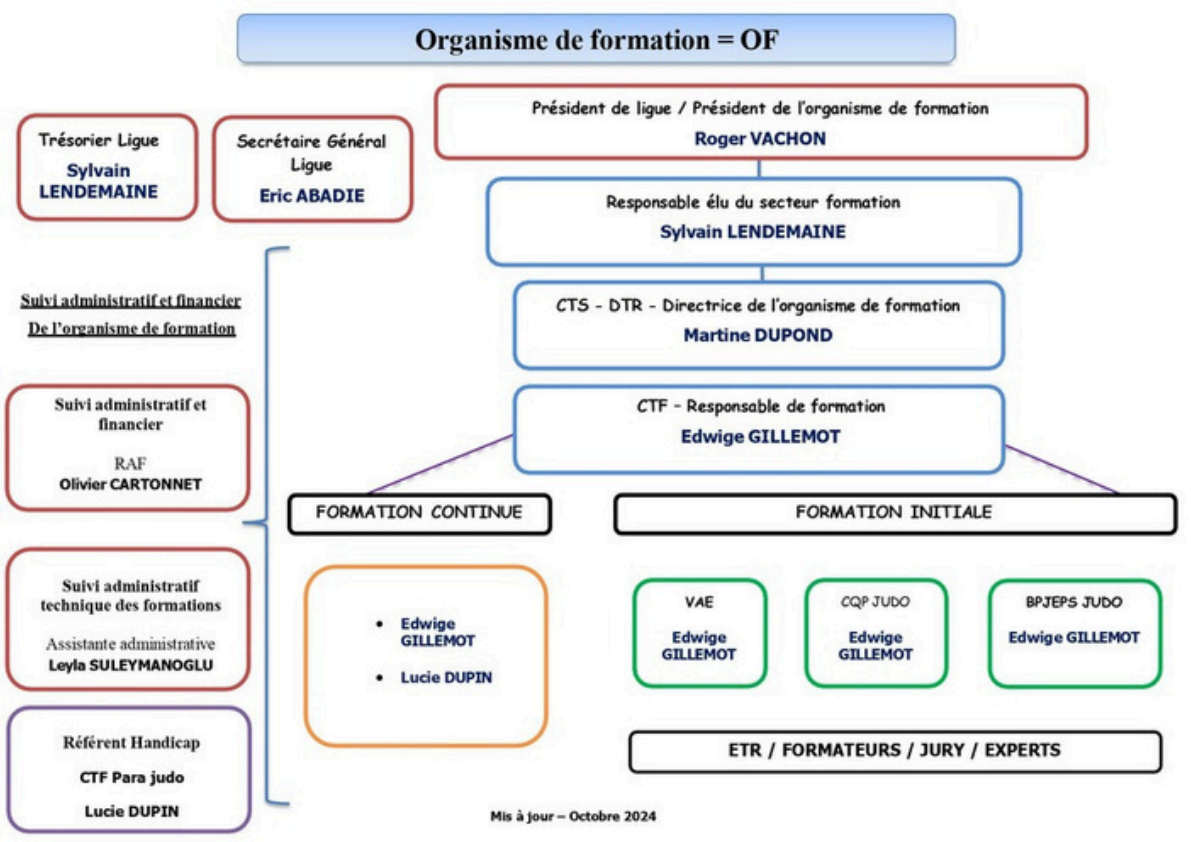
- 2 dojos aux normes et spacieux (600 m2 et 1200m2) ;
- Ascenseur pour accéder aux différents étages si besoin ;
- 3 salles de cours sur le même site permettant de limiter les déplacements, et équipée : tableau, tables et chaises, rétroprojecteurs, vidéo projecteur, ordinateurs, imprimante couleur, scanner, feuilles et autres fournitures… ;
- Plateforme collaborative ;
- Armes pour les katas (tanto, boken, bâton) ;
- Matériel pédagogique : élastiques, plot, cerceaux etc…

Enfin, nos formateurs peuvent nous adresser une demande de matériel si besoin.

Certains cours étant dispensés en visioconférence, une assistance pédagogique et technique est prévue afin d'accompagner chaque stagiaire. La directrice de la formation peut-être contactée par mail pour toutes questions techniques. Le formateur de la session en cours sera quant à lui en charge des aspects pédagogiques.
L'ensemble des coordonnées seront portées à la connaissance des stagiaires en amont.

MOYENS D'ENCADREMENT

Ci-dessous l'organigramme de la formation :



Moyens permettant le suivi et la sanction de la formation

Suivi de l'exécution :

Au début de la formation un entretien de positionnement a lieu, des comptes rendus sont ensuite rédigés. Au cours de l'années des temps d'échanges formels et informels, ont lieu, ils peuvent être à l'initiative de l'équipe pédagogique ou des stagiaires. Cela permet de suivre chaque personne de façon individualisée.
Une session d'examen blanc, en condition d'évaluation est proposée une fois par an. Elle permet de faire le point, et de préparer le reste de la formation.

À cette session s'ajoute au minimum un entretien semi annuel.
Concernant le stage, et le dossier, un suivi régulier est mis en place afin d'être sur des bonnes conditions de réalisation de ces derniers. Les candidats sont encadrés par un formateur référent et un tuteur sur leur lieu de pratique.
De plus, afin de s'assurer d'un suivi de la formation optimal, des feuilles d'émargement sont à signer, par les stagiaires ainsi que par les formateurs, à chaque début de cours.

UC 1 & 2 : Sanction

En amont de l'épreuve :
Le(la)candidat(e)transmet, 15 jours avant l'épreuve, un document écrit personnel (en 2

exemplaires) explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités du judo-jujitsu. Le dossier dactylographié ne doit pas excéder 20 pages (hors annexes).

Le jour de l'épreuve :
Cedocument constituele support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au

maximum dont :

●Une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences
●D'un second temps qui consiste en un entretien avec le jury
Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités
●Capitalisables transversales UC1 et UC2.
●L'entretien prend appui sur l'écrit, l'exposé et l'entretien.
Les compétences attendues sont celles formulées dans les grilles de certification des UC 1 et UC 2.

UC 3 :

En amont de l'épreuve :
Avant ladatede l'épreuve, le (la) candidat(e) transmet un dossier de maximum 20 pages hors annexes (en 2 exemplaires), 2 semaine avant l'épreuve, comprenant : un cycle d'animation réalisé dans sa structure d'alternance pédagogique composé d'au moins sept séances d'animation portant sur le judo-jujitsu.

Le jour de l'épreuve :
Lorsde l'épreuve,une séance d'animation issue du cycle d'animation figurant dans le

dossier susmentionné, est tirée au sort par le(la) candidat(e).
Le (la) candidat(e) prépare alors pendant 15 minutes au maximum l'espace et le matériel nécessaires à la mise en œuvre de la séance d'animation tirée au sort. Le (la) candidat(e) conduit la séance d'animation, au sein de la structure d'alternance pédagogique, pendant 30 minutes au minimum et 45 minutes au maximum pour un public d'au moins 8 pratiquants.

La séance d'animation est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum :

- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs au cours desquelles le (la) candidat(e) analyse et évalue cette séance d'animation en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques ;
- 15 minutes au maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression et la pertinence du cycle d'animation figurant dans le dossier transmis par le (la) candidat(e).

L'entretien prend appui sur l'écrit, l'exposé et l'entretien.
Les compétences attendues sont celles formulées dans la grille de certification de l'UC 3.

UC 4 : Modalité d'évaluation 1

Temps de préparation : 15 minutes sont laissées au candidat pour s'échauffer.

Cette démonstration technique en sécurité est composée des éléments suivants :

Kata :

-Go No Sen en entier obligatoire + 2 séries tirées au sort parmi les 5 du Nage No Kata (1 parmi les 3 premières séries / 1 parmi les 4ème et 5ème série)

-1 série tirée au sort dans les 2 kata suivants : Katame No Kata : série osae waza / shime waza / kantsetsu waza, et, Kodokan goshin Jujitsu : Sans arme / avec armes

Tachi-waza :

Démonstration des techniques issues des programmes définis par la CSDGE. Tirage au sort d'une technique par famille avec à chaque fois :

-Uchi-Komi : (UK) en statique (sauf si la technique ne le permet pas) / UK dynamique (sauf si la technique ne le permet pas, comme pour les sutemi) ;

-Nage-Komi : (NK) en statique et en dynamique ; prestation en dynamique sur opportunités créées ou offertes (enchaînement, défense…) ;

-Prestation personnelle (de 3 minutes minimum à 4 minutes maximum) : la prestation est organisée autour du système d'attaque ou tokui-waza du candidat. Le(la) candidat(e) présente le plan de sa prestation et commente les points clés de celle-ci. Il est attendu sur la prestation des liaisons debout / sol (LDS), enchaînements, actions offensives et défensives (contres, confusions, feintes, ...) réalisés de manière dynamique et en sécurité pour le(la) candidat(e) et son partenaire.

Ne-Waza :

Démonstration des techniques issues des programmes définis par la CSDGE.
Tirage au sort d'une technique par famille avec à chaque fois :

-Technique démontrée dont au minimum 2 situations différentes choisies par le candidat ;

- Présentation d'une évolution de la situation en fonction d'une défense du partenaire ;

-Démonstration d'une situation en dynamique, tirée au sort parmi : partenaire en position quadrupédque ou à plat ventre Tori en position supérieure, Tori sur le dos ou assis et Uke entre les jambes, Uke sur le dos ou assis et Tori entre les jambes, dégagement de jambe en tant que Tori avec une jambe prise, et, liaison debout- sol.
Prestation personnelle libre (de 3 minutes minimum à 4 minutes maximum) Le (la) candidat(e) présente le plan de sa prestation et commente les points clés de celle- ci.

Jujitsu :

-Démonstration de deux séries tirées au sort parmi les 4 séries des 20 imposés des programmes définis par la CSDGE ;

-Prestation reprenant les techniques (des programmes définis par la CSDGE. Le(la) candidat(e) présente le plan de sa prestation et commente les points clés de celle-ci.

Les compétences attendues sont celles formulées dans la grille de certification de l'UC 4 concernant la 1ère modalité

Modalité d'évaluation 2

En amont de l'épreuve :

2semaines avantla date de l'épreuve, le(la) candidat(e) transmet un dossier de

maximum 15 pages (hors annexes) comprenant : un cycle d'apprentissage technique ou de préparation aux grades en judo-jujitsu réalisé dans sa structure d'alternance pédagogique composé chacun d'au moins sept séquences.

Le jour de l'épreuve :

Lors de l'épreuve, une séquence d'apprentissage technique ou de préparation aux grades figurant dans le dossier susmentionné, est tirée au sort par le(la) candidat(e).
Le (la) candidat(e) prépare alors pendant 15 minutes au maximum l'espace et le matériel nécessaires à la mise en œuvre de la séquence d'apprentissage technique ou de préparation aux grades tirée au sort.
Le(la) candidat(e) conduit en sécurité la séquence d'apprentissage technique ou de préparation aux grades pendant une durée de 45 minutes au minimum à 60 minutes au maximum pour un public d'au moins 8 pratiquants.

La séquence est suivie d'un entretien de 30 minutes maximum :

-15 minutes maximum avec les deux évaluateurs au cours desquelles le(la) candidat(e) analyse et évalue cette séquence en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix techniques et tactiques ;

-15 minutes maximum avec les deux évaluateurs portant sur la progression et la pertinence du cycle d'apprentissage technique ou de la préparation aux grades figurant dans le dossier transmis par le(la) candidat(e).

L'entretien prend appui sur l'écrit, l'exposé et l'entretien.
Les compétences attendues sont celles formulées dans la grille de certification de l'UC 4 concernant la 2ème modalité.

Des raisons de réalisation cohérente de l'UC4 :

-La 1ère modalité sera réalisée en centre de formation au cours de la période identifiée pour l'épreuve ;

-La 2ème modalité sera réalisée en structure d'alternance au cours de la même période que pour la 1ère modalité.

Modalités de rattrapage :

Les modalités des épreuves de rattrapages sont identiques aux modalités du premier passage de la certification (voir grille de certifications en annexe).

Durée totale de la formation :

La durée de la formation en apprentissage est de 770 heures en club, et, 320 heures en centre de formation.

Le format classique (hors apprentissage) est de 470 heures réparti de la façon suivante : 150 heures en club, et, 320 heures en centre de formation.

La formation se déroule sur les soirs et les weekends. Les cours ont lieu les vendredis de 19h à 22h, et le samedi/dimanche de 9h à 12h puis de 13h à 17h. Le rythme est discontinu, en effet les cours n'ont pas lieu sur toutes les semaines de l'année. Afin d'avoir une vision globale voici ci-dessous le planning prévisionnel de cette année.

La formation, que cela soit la partie en salle de cours ou la partie en dojo, se déroule à l'Institut National du Judo. 21 avenue de la porte de Châtillon, 75 014 Paris.

ACCÈS

En voiture :

- De A1-A3 : périphérique extérieur puis sortie porte de Châtillon.
- De A6a-A6b-A4-A3 : périphérique intérieur puis sortie porte de Châtillon.

Transports en commun :

- Métro ligne 4 station porte d'Orléans
- Métro ligne 13 station porte de Vanves
- Tramway : ligne 3 station Jean Moulin
- Bus n°58 arrêt porte de Châtillon

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Les informations sont disponibles sur notre site http://www.idfjudo.com, sur nos réseaux sociaux (Instagram, Facebook, et sont diffusées aux comités via mail.

Les stagiaires souhaitant s'inscrire sont redirigés vers le Google Forms suivant :

La possibilité de s'inscrire s'arrête 5 jours avant le début des tests d'entrée. Aucun nouveau candidat ne sera admis.
La signature des conventions a lieu à l'entrée en formation.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les informations sont disponibles sur notre site http://www.idfjudo.com, sur nos réseaux sociaux (Instagram, Facebook, et sont diffusées aux comités via mail).

Les stagiaires souhaitant s'inscrire sont redirigés vers le logiciel DENDREO

La possibilité de s'inscrire s'arrête 1 mois avant le début des tests d'entrée. Aucun nouveau candidat ne sera admis.

La signature des conventions a lieu à l'entrée en formation.
Pour plus de renseignements il est possible de joindre les contacts indiqués.

Contact :

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le secrétariat de la Ligue Ile-de-France par téléphone au **06.45.29.49.64**, et, par mail: **sportif@idf-judo.com.**

Tarif :

Le coût de la formation est de 4000 euros, des financements sont possibles n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Accessibilité aux personnes handicapées :

Notre formation peut être accessible aux personnes en situation de handicap selon certaines modalités. Nous vous proposons donc de nous contacter en amont afin de convenir d'un rendez-vous lors duquel nous discuterons des possibilités d'aménagement de votre parcours.

Statistiques - résultats

BPJEPS 1 an : 6 inscrits - 83% de réussite sur le nombre de candidat qui ont passé l'épreuve & 100% des stagiaires ont été embauché (2025)

BPJEPS 2 ans : 2 inscrits - 100% de réussite sur le nombre de candidat qui ont passé l'épreuve & 100% des stagiaires ont été embauché (2025)

100% des stagiaires recommandent les formations BPJEPS en 2025 (sur le nombre de réponses obtenues).

Validation de formation :

Pour valider la formation, il faut obtenir la mention « acquis » pour l'ensemble des UC.
Il n'y a pas de système de compensation possible.
Si tous les blocs ne sont pas validés, des rattrapages sont proposés.
Dans le cas où une personne ne validerait pas une, ou, plusieurs unités, une attestation de validation des UC concernées est fournie.

Équivalences et passerelles :

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée de la justification du niveau technique préalable à l'entrée en formation, de la vérification des exigences préalables permettant la mise en situation professionnelle et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « judo-jujitsu », suivants :

	Dispense de la justification du niveau technique exigé à l'entrée en formation (1er dan)	Dispense de la vérification des exigences préalables permettant la mise en situation professionnelle	UC1 Encadrer un public	UC2 Projet d'animation	UC3 Mention « judo-jujitsu »	UC4 Mention « judo-jujitsu »
Sportif de haut-niveau en judo, jujitsu inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.	X					
Brevet d'Etat d'éducateur sportif option 1er degré « judo-jujitsu »	X	X	X	X	X	X
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « judo-jujitsu » (BPJEPS en 10 UC)	X	X	X	X	X	X
Certificat de qualification professionnelle « assistant professeur arts martiaux » (« CQP APAM ») ou « moniteur arts martiaux » (« CQP MAM »)	X	X	X		X	
Brevet fédéral de judo-jujitsu 1er ou 2ème degré délivré par la FSGT*	X	X	X			
Brevet fédéral FFJDA* « certificat fédéral à l'enseignement bénévole (CFEB) » ou le brevet fédérul FFJDA *« animateur suppléant (AS) » délivré par la FFJDA*	X	X	X			
Trois au moins des quatre UC transversales du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport en 10 UC (UC1, UC2, UC3, UC4)			X	X		

*FSGT : Fédération sportive et gymnique du travail
*FFJDA : Fédération française de judo, jujitsu kendo et disciplines associées

Pour tout renseignements particuliers, demande d'allégement, ou cas spécifiques, nous vous invitons à nous contacter afin de pouvoir étudier votre dossier et vous répondre de la meilleure façon possible.

Suite de parcours et débouchées :

Le titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « judo- jujitsu » exerce les activités suivantes :

●Animation et enseignement auprès de tout type de public ;

●Animation et enseignement des différentes activités du judo, jujitsu ;

●Encadrement et conduite de cycles d'apprentissage et d'entraînement jusqu'au premier niveau de compétition fédérale ;

●Intervention auprès de publics spécifiques dont les scolaires ;

●Intervention dans des structures telles que les collectivités territoriales, les écoles multisports, les établissements de santé, les centres de prévention (chute pour les seniors, lutte contre l'obésité, etc.) ;

● Conception et mise en œuvre d'un projet sportif et pédagogique dans les structures identifiées ;

● Conception et mise en œuvre d'un projet d'entraînement pour un premier niveau de compétition.

Le titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « judo, jujitsu » exerce son activité de manière autonome, seul ou en équipe, en cohérence avec le projet global de la structure ou la politique fédérale. Il est autonome quant à ses choix pédagogiques. Il est en capacité de pouvoir décider seul, de modifier ou d'annuler toute activité, s'il s'avère que les conditions d'exécution relevant de sa responsabilité ne permettent pas aux activités de se dérouler dans des conditions de pratique satisfaisantes.

Il permet de préparer ultérieurement le Brevet Professionnel (BP qui peut être réalisé en 1 an), le diplôme d'État (DE) et le diplôme d'État Supérieur (DES).